

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stephanie marquis](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9593b6047edcd6cc1004defb>

Date d'obtention : 2023-04-12 19:46:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

rassurer et soutenir la personne qui nous rapporte les faits
évaluer
vérifier l'information
parler au jeune instigateur
contacter les policiers

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

l'importance de travailler en équipe avec les policiers
accompagner les jeunes dans leur situation
Référer au besoin (exemple la père)
suivre la trousse sexto

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

pour moi l'étape que je considère la plus délicate et celle où je vais devoir confisquer un téléphone car aujourd'hui les jeunes ont besoin de leur cellulaire autant qu'ils ont besoin de leur pompon pour respirer